



Date de convocation :
03 décembre 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 12.3

Plaques de Rues :
Création et remplacement

Engagement de la dépense

L'an **deux mille dix-huit** et le **10 décembre**, à **20 h.30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS (Proc.)**, le Maire.

Présents : M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY (Proc.), MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT (Proc.), CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absents excusés : Mmes DALLA-ZANNA (Proc. à Mr SANS), TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (Proc. à Mme SAINT-SUPÉRY),

Madame Anne-Marie SAINT-SUPÉRY est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter des plaques de rues afin de terminer la signalétique de la Commune et présente le devis établi par l'Entreprise **SUD OUEST SIGNALISATION**, domiciliée 15 avenue de la Pelatié, Zone Eco2 Rieumas, 81150 MARSSAC SUR TARN, dont le montant s'élève à **CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS CINQUANTE CENTIMES HORS TAXES** (5 290.50 € HT).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet achat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- l'achat de plaques de rues.
- d'accepter la proposition établie par l'Entreprise **SUD OUEST SIGNALISATION**, domiciliée 15 avenue de la Pelatié, Zone Eco2 Rieumas, 81150 MARSSAC SUR TARN s'élevant à **CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS CINQUANTE CENTIMES HORS TAXES** (5 290.50 € HT)
- d'imputer la dépense sur le Budget Communal, **Section d'Investissement, article 21758.**
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet achat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **13 décembre 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **11 décembre 2018**

Le Maire,
Christian SANS

